

## ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury  
du concours interne pour l'accès au grade  
d'inspecteur des Finances publiques affecté au  
traitement de l'information en qualité d'analyste  
organisé au titre de l'année 2021  
(admission)

### LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,

**Vu** le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** l'arrêté du 2 mars 2011, modifié par l'arrêté du 15 janvier 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour constituer le jury d'oral du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste, organisé au titre de l'année 2021 :

Mme BISSOUNYE Renée	inspecteur des Finances publiques
Mme CHUNG TO SANG Béatrice	inspecteur des Finances publiques
M. CREPIN Michel	inspecteur principal des Finances publiques
M. DELAFENETRE Gilles	inspecteur divisionnaire des Finances publiques
Mme GIROD Cécile	administrateur des Finances publiques adjoint
M. LEFORT Michel	administrateur des Finances publiques adjoint
Mme MERCIER Karen	administrateur des Finances publiques adjoint
M. METAYER Jean-Denis	administrateur des Finances publiques adjoint

**Article 2** : En cas d'empêchement des personnes désignées à l'article premier, celles-ci pourront être remplacées par :

M. FLAVIEN Serge	inspecteur divisionnaire des Finances publiques
Mme LAPLACE Sandrine	administrateur des Finances publiques adjoint
Mme SANGNIER Géraldine	administrateur des Finances publiques adjoint
M. SEVERIN Fabrice	inspecteur principal des Finances publiques

**Article 3 :** Monsieur UTEZA Paul, administrateur des Finances publiques adjoint, est nommé en qualité de Président du jury du concours interne d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste.

**Article 4 :** Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Fait à Noisy-le-Grand, le 10 février 2021.

Le directeur de l'École nationale  
des Finances publiques,

Par procuration

  
Jean-Marc ECOIFFIER